

## Charte Installation JA

**Jeune Agriculteur  
de la Vienne**



**Crédit Agricole  
de la Touraine et du Poitou**

La Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'intègre dans le socle national de Crédit Agricole SA dédié à l'installation des agriculteurs « L'installation by CA ». Ce dispositif a pour objectif d'aider au renouvellement des générations et donc de travailler prioritairement sur l'installation des jeunes exploitants.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou propose de faire bénéficier les jeunes installés :

- de l'expertise de ses conseillers spécialisés de terrain mais aussi de l'appui de ses référents Installation.
- de l'appui de ses experts dédiés dans les financements ENR (photovoltaïque et méthanisation)
- de son réseau en tant qu'Organisation Professionnelle Agricole pour faciliter le parcours à l'installation

La Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou propose pour chaque installation :

- de conduire un entretien dédié à l'installation afin de réaliser une analyse complète des besoins des jeunes installés et de l'exploitation.
- de réaliser un entretien après la première année d'installation dans le cadre d'un engagement relationnel durable.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou propose un accompagnement spécifique et global aux jeunes installés, conçu pour répondre aux besoins de chacun par :

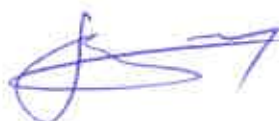
- des solutions de financements\* spécifiques (notamment avec le Prêt Installation à moyen long terme avec modulation d'échéance à +/-50 % et allongement de la durée du crédit jusqu'à 5 ans sous conditions, et avec le prêt court terme d'avance de la Dotation Jeune Agriculteur, ainsi qu'une offre spécifique pour les installations ou conversion en Agriculture Biologique).
- des conditions tarifaires préférentielles dédiées à l'installation (notamment sur la carte bancaire professionnelle, les frais de gestion de compte, les frais de dossier des financements, les assurances professionnelles et privés de l'exploitant, souscrite auprès du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou).
- Des conditions préférentielles sur l'offre monétique pour développer commercialisation et circuits courts, sur le volet e-commerce pour créer ou développer leur boutique en ligne et sur l'offre de télé-surveillance pour l'exploitation.
- d'une participation financière à la réalisation de l'étude économique d'installation.

En contrepartie, les Jeunes Agriculteurs de la Vienne s'engagent, à titre gratuit, à diffuser la présente charte JA mise en place par le Crédit agricole de la Touraine et du Poitou auprès de leur réseau, sans jamais devoir effectuer de l'intermédiation en assurance au sens des articles L 511-1 et suivants du code des assurances ni de l'intermédiation en opérations de banque et services de paiement au sens des articles L 519-2 et suivants du code monétaire et financier

Fait à Poitiers, le 18 Août 2019,

**Pour les Jeunes Agriculteurs  
de la Vienne,**

*Le Président, Monsieur Henri Surreaux,*



**Pour le Crédit Agricole**

**de la Touraine et du Poitou,**

*Le Président, Monsieur Odet Triquet,*



\*Sous réserve d'acceptation du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou prêteur